

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2013

Présents : Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Daniel BRIQUE, Monique TOMADON, Marie Christine Pochet, Annie POLTANI, Didier CHAPUIS , Patrick PERRIER DAVID

Absent excusé et représenté : Cédric GRIVET (pouvoir à Annie POLTANI)

Absent excusé : Gilles MARQUET

Absent : Gérard BELLINA

Secrétaire de séance : Marie Christine Pochet

Le compte rendu de la séance précédente du 9 octobre 2013 est approuvé l'unanimité.

1 – Proposition d'inscription d'une question supplémentaire -

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de porter en point 12 de l'ordre du jour une question supplémentaire relative à la mise en place d'une procédure de vente de matériels et objets réformés.

2 – Décisions modificatives

Décision modificative n° 4 au budget général (Etude du zonage d'assainissement)

Du compte 2313/140	Réhabilitation de la cure	- 2400 €
Au compte 202	Frais documents d'urbanisme	+ 2400 €

Décision modificative n° 5 (Voirie : revêtement rue de l'église / panneaux de signalisation)

Du compte 2111/059	Réserve foncière	- 7000 €
Du compte 21568/139	Service incendie	- 1900 €
Du compte 2184/151	Mobilier périscolaire	- 3000 €
Du compte 2313/140	Réhabilitation de la cure	- 8000 €
Au compte 2152/087	Installations de voirie	+ 150 €
Au compte 2151/087	Réseau de voirie	+19750 €

Décision modificative n° 4 au budget eau et assainissement

Du compte 2315/023	Réseau d'assainissement	- 10 000 €
Au compte 2315/024	Travaux réseau de transfert	+ 10 000 €

3 – Débat d'orientation budgétaire

Le maire présente les crédits d'investissement disponibles, ainsi que des dépenses d'investissement engagées à ce jour, que ce soit pour ce qui concerne le budget général et le budget du service eau et assainissement.

En ce qui concerne le budget général, la situation d'investissement à ce jour présente un excédent de 213 672,82 €, essentiellement sur l'opération de réhabilitation de la cure. Les orientations 2014 portent sur :

- réserve foncière
- travaux de voirie (Reprise stationnements Tram + place PMR, améliorations voirie)
- Enfouissement des réseaux rue des jardins/rue de trois rochers (en cours)
- Réhabilitation de la cure (travaux en cours)
- Tram Bar (améliorations)
- Mobilier matériel mairie
- Mobilier matériel scolaire et restaurant scolaire
- Extension raccordements électriques
- Matériel d'incendie (extincteurs)

Le budget eau et assainissement présente un déficit d'investissement de 9 858,77 €, deux acomptes de 40 850 € (agence de l'eau – réseau de transfert) et 6 198.25 € (conseil général – Pré Martin) étant prochainement crédités. Les orientations portent, après les chantiers importants de cette année, sur l'amélioration du réseau existant et la desserte des parcelles situées dans l'enveloppe urbaine.

4 – Personnel communal

Le conseil municipal, sur proposition du Maire et à l'unanimité, décide de modifier comme suit le tableau des emplois permanents à temps complet de la commune :

Agent de maîtrise, responsable de l'entretien voirie/bâtiment	0
Agent de maîtrise principal, responsable des services techniques	1

5 – Don à la commune

Le conseil municipal, par 5 voix contre et 4 abstentions, décide de refuser le don à la commune d'une reproduction d'un site local.

6 – Tarifs du service d'eau potable et d'assainissement

Le maire expose à l'assemblée que pour maintenir l'équilibre budgétaire du service d'eau potable et d'assainissement et assurer le financement des projets d'investissement, il conviendrait de réviser à la hausse les tarifs du service d'assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix de la redevance d'assainissement à 0.80 € le m³ d'eau potable consommé, de ne pas augmenter le prix de la redevance d'eau potable, les tarifs de la location de compteur et de la taxe de branchement au réseau public d'assainissement et de fixer au 1^{er} avril 2014 l'application de ce nouveau tarif.

7 – Convention de mise à disposition de la licence IV de débit de boissons

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de mettre à disposition la licence IV de débit de boissons, propriété de la commune, à monsieur RAYMOND Eric, locataire du Tram bar, moyennant une redevance annuelle de cent euros payable à terme échu et autorise le maire à signer la convention correspondante.

8 – Rythmes scolaires

Après réflexion avec l'équipe enseignante et avis favorable du conseil d'école, la proposition d'un allongement de la pause méridienne a été retenue. Le temps d'activités péri-éducatives serait donc fixé de 13h30 à 14h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

9 – Dénomination de rue

Lotissement à l'est du Manoir : impasse du manoir (après proposition aux habitants)

10 – Travaux d'entretien et d'investissement (réseaux - voirie – bâtiments)

Travaux de réhabilitation de la cure : les travaux extérieurs (murets, plateforme,...) sont en cours. La livraison des appartements devrait intervenir au mois de mars.

Travaux du réseau de transport d'effluents : le raccordement au réseau et la déconstruction de la station seront effectués après validation de la convention par la commune de Bellegarde.

Assainissement chemin de Pré Martin et Route de Cumont : les travaux d'enfouissement sont terminés.

Enfouissement des réseaux secs rue des jardins et 3 rochers : les travaux de génie civil sont terminés.

Pour l'ensemble de ces chantiers, la pose du revêtement enrobé et la remise en état de la chaussée seront effectuées début décembre.

11 - PLU - autorisations d'occupation du sol

Plan Local d'Urbanisme : un point est fait sur l'état d'avancement du PLU

- Permis de construire déposés

- 001 114 13 B 0 010

Mr AYDIN Tarikan

- 001 114 13 B 0 011

Mr AYDIN Tarikan

- 001 114 13 B 0 013

Mr CURT / Mlle BONNAFE

- déclaration préalable

- 001 114 13 B 0013

Mme ZAIR

12 – Agorastore

Sur proposition du maire, et afin de rendre accessible à tous et en toute transparence la vente de matériel et véhicules de la collectivité par le biais de vente aux enchères sur un site dédié, le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en place d'une procédure de vente de matériel et objets réformés, d'adhérer au site de courtage Agorastore, de faire approuver par le conseil municipal toute vente supérieure à 4 600€ et autorise le maire à signer le contrat correspondant.

Fin de séance à 20 heures



Le maire,
Michel JERDELET